



JS SUISSE

FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PROJET 2021

Dépositaires : Wanda Siegfried, Nathan Donno, Anna Luna Frauchiger,
Nevin Hammad, Myrta Grubenmann (JS Ville de Zürich)

Nom du projet : Pour des retraites populaires !

1 Description du projet (2'000 caractères maximum, espaces compris)

Décrivez votre projet en général : de quoi s'agit-il ?

L'AVS est financée selon un principe de répartition : les recettes courantes financent les dépenses courantes. Ce dernier a un effet redistributif : qui gagne beaucoup paie plus que ce touche une personne rentière. L'AVS devrait, à elle seule, permettre de subvenir aux besoins existentiels.

Le deuxième pilier, c'est-à-dire la prévoyance professionnelle, est fondé sur le principe de la capitalisation. Employeuses*eurs et salarié·e·s reversent des cotisations à des fonds de pension qui les investissent sur les marchés des capitaux. Lorsqu'une personne prend sa retraite, elle récupère un pourcentage de son ancien salaire. Le deuxième pilier a pour objectif de permettre le maintien du niveau de vie antérieur. La rente versée par la caisse de pension est censée compléter celle de l'AVS. Enfin, le troisième pilier, qui est facultatif, permet l'épargne privée.

L'initiative « Pour des retraites populaires ! » offre une alternative radicale à ce système :

Elle demande la suppression du deuxième pilier. Dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, plus aucun versement ne sera effectué en faveur de ce dernier. Les sommes déjà cotisées seront, conformément au principe de la capitalisation, reversés plus tard aux

retraité·e·s. Pendant la période de transition, les travailleurs*eurs seront soumis·e·s à la fois à l'ancienne et à la nouvelle loi étant donné que les épargnes déjà constituées continueront d'être versées comme auparavant. Une fois la période de transition passée, le 2e pilier sera aboli. Au lieu de cotiser à ce dernier, les hauts revenus contribueront davantage à l'AVS. Ces cotisations supplémentaires profiteront, grâce au principe de la répartition, au plus grand nombre.

L'initiative garantit sur le long terme le financement de l'AVS. Aucune distinction ne serait désormais plus faite entre le 1er et le 2e pilier. Nous proposons également que les hauts revenus du capital financent ce fonds unique et que les cotisations AVS soient rendues progressives. Les riches seraient plus fortement mis·e·s à contribution et les salarié·e·s soulagé·e·s.

La rente minimum devra au moins être égale au salaire médian (6'500 francs suisses). Le montant et la régularité des cotisations versées sont encore à définir.

2 Description succincte (400 caractères maximum, espaces compris)

Décrivez votre projet en 4 phrases courtes, comme si vous récoltiez dans la rue.

Avec l'initiative « Pour des retraites populaires ! », l'antisocial système de caisses de pension seront abrogé. La prévoyance vieillesse ne doit pas dépendre de sa richesse personnelle. Une retraite digne doit être une réalité pour toutes et tous. « Pour des retraites populaires ! » est juste, solidaire et féministe !

3 Narratif

Quelle histoire la JS peut-elle raconter avec votre projet ?

Le deuxième pilier du système de prévoyance suisse est antisocial et accroît les inégalités. Les personnes à faibles revenus ou ayant interrompu leur vie professionnelle sont lourdement pénalisées par ce dernier. Seuls 22% des montants versés au titre de rente du deuxième pilier sont destinés à des femmes*. De plus, le principe de capitalisation du deuxième pilier est individualiste et encourage la recherche de profit capitaliste. Les fonds de pension ne sont pas non plus transparents et sont passés maîtres dans l'art de la spéculation. Ils cherchent à dégager, parfois au détriment d'autres économies et du Sud global, des profits. Le deuxième pilier est, par

ailleurs, extrêmement vulnérable aux crises financières et immobilières. C'est absolument inacceptable qu'il fasse partie de notre système d'assurance « sociale ». La JS doit, par conséquent, faire pression pour que cet injuste système de caisse de pension soit supprimé. Nous voulons, au contraire, lutter pour que les rentes AVS permettent enfin d'assurer une existence digne. Les riches ne devraient pas être les seul·e·s à toucher des rentes issues des fonds de pension. Avec une caisse AVS unique, sans distinction entre 1er et 2e piliers, les cotisations versées profiteraient à l'ensemble de la population et les fonds de pension ne pourraient plus spéculer avec notre argent.

La JS revendique avec l'initiative « Pour des retraites populaires ! » l'abrogation de l'antisocial principe de retraite par capitalisation et la suppression des caisses de pension capitalistes. À travers le principe de redistribution, une vie digne dans la vieillesse sera garantie à chacun·e. Nous nous opposons ainsi à la bourgeoisie qui veut assainir l'AVS sur le dos des femmes* et des faibles revenus.

4 Liens avec les projets précédents

Comment votre projet peut-il être lié aux initiatives et projets nationaux précédents de la JS Suisse ?

Le projet « Pour des retraites populaires ! » s'inscrit dans le prolongement direct de l'initiative 99%. Avec la 99%, nous voulons plus fortement imposer les revenus du capital que du travail - et ainsi alléger le fardeau pesant sur les faibles et moyens revenus, c'est-à-dire le 99% de la société. « Pour des retraites populaires ! » parle également de redistribution des richesses : les plus riches de la société ne devraient pas être les seul·e·s à profiter du système des caisses de pension, alors qu'une grande partie de la société, dont de nombreuses femmes*, vivent dans la pauvreté durant la vieillesse. Le cadrage de la 99% pourrait être réutilisé. Avec l'initiative 99%, les revenus du capital devraient enfin être imposés de manière équitable. Dans une prochaine étape, nous mettrons fin à l'accumulation de capital permise par le 2e pilier et financerons notre système de retraite sur la base de la solidarité. L'argent des pensions profitera à celles et ceux qui travaillent - en d'autres termes, au 99%. La redistribution des richesses a toujours été au cœur des préoccupations de la JS. Nous devons appliquer ce principe à la réforme du système de prévoyance.

5 Pertinence systémique

Dans quelle mesure votre projet pose-t-il d'importantes questions, comment les provoque-t-il ? Quelles nouvelles idées apporte-t-il sur la scène politique ? Comment attaquer grâce à ce dernier l'hégémonie néolibérale ?

Le sauvetage de notre système de retraite est l'un des sujets les plus brûlants de la politique suisse et l'une des questions les plus importantes pour les salarié·e·s. La thématique de l'AVS et des retraites n'est donc pas nouvelle. Néanmoins, le discours sur les retraites s'est, en suisse, ces dernières années, résolument droitisé, du moins depuis la votation de la Réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA). La proposition d'abolir les fonds de pension est diamétralement opposée à ces « compromis » bourgeois. L'initiative « Pour des retraites populaires ! » est une solution socialiste pouvant faire changer le discours sur la thématique. En tant que JS, nous devons nous efforcer d'éviter les écueils de l'austérité dans le premier pilier et des propositions de relèvement de l'âge de la retraite - qui veulent rejeter la responsabilité de la crise sur les travailleuses*eurs et les femmes*. La Suisse a besoin d'une solution pour l'AVS, d'une solution sociale. Les fonds de pension fonctionnent selon une logique capitaliste et favorisent la recherche individuelle de profit. La JS pourra, par l'intermédiaire de ce projet, dérouler cet argumentaire.

6 Relations avec l'actualité

Avec quels débats d'actualité le projet peut-il être rattaché ? Pourquoi le projet est-il d'actualité ?

L'AVS connaît des difficultés financières et doit être réformée - tous les partis politiques suisses s'accordent sur ce point. Néanmoins, la JS a dû s'opposer aux réformes de l'AVS de ces dernières années : la fausse solution de la RFFA et l'idée absurde, d'un point de vue féministe, d'augmenter l'âge de la retraite des femmes*. Le moment est désormais venu pour nous de ne pas seulement combattre des réformes néolibérales, mais de proposer nous-mêmes une alternative de gauche pour notre système de retraite. Le JS pourrait s'immiscer dans le débat actuel en proposant un véritable système de prévoyance social. Elle s'opposerait aux propositions d'épargne privée et présenterait la première solution durable et sociale.

7 Mobilisation/recrutement de membres

Comment votre projet peut-il apparaître comme attractif auprès de jeunes non-membres de la JS ? En quoi peut-il nous aider à convaincre des jeunes de nous rejoindre ?

L'AVS n'intéresse pas que le monde politique. La thématique se situe dans le haut du baromètre des préoccupations – dans celui jeunes également. Les jeunes s'intéressent également à la politique des retraites. Elles et ils sont conscient·e·s de leur participation au financement des retraites et qu'elles et ils seront un jour impacté·e·s si nous ne trouvons pas dès maintenant une solution pour le financement de l'AVS. Nous devons offrir à notre génération des perspectives et proposer des solutions justes et résolument de gauche.

8 Objectifs

Quels sont les objectifs de votre projet ? Que voulez-vous obtenir à travers ce dernier ?

La campagne vise à lancer un vaste débat sur le financement du système de prévoyance. Avec la RFFA, le discours sur la question s'est fortement droitisé ; nous devons lutter contre cela. Si le PS ne le fait pas, nous devons montrer qu'il existe, pour la prévoyance vieillesse, des solutions sociales et résolument de gauche !

9 Nouveauté

Y a-t-il déjà eu un projet similaire au vôtre (au niveau national ou international) au cours des 20 dernières années ? Si c'est le cas, signalez-le.

Dans les années 1970, le Parti suisse du Travail (PST-POP) a lancé l'initiative « Pour une véritable retraite populaire ». L'initiative a clairement échoué dans les urnes. La question de la prévoyance vieillesse a également été à nouveau abordée dans le cadre de la RFFA. Plusieurs organisations de gauche ont envisagé de recueillir une initiative semblable à la nôtre, mais ne l'ont finalement pas fait.

Toutefois, la thématique est toujours d'actualité, car notre AVS est exposée aux attaques de la droite et le discours s'est dangereusement droitisé. Avec notre initiative, nous voulons également montrer qu'il ne s'agit pas d'un conflit entre jeunes et personnes âgées - le conflit générationnel tel qu'aujourd'hui formulé - mais d'un conflit entre le bas et le haut, entre le 1% et le 99%.

10 Dans le cas d'un projet d'initiative : validité juridique

Votre initiative respecte-t-elle l'unité de la matière ? Est-elle, selon vous, réalisable et valide ? (En cas d'incertitude dans ce domaine, vous pouvez contacter le CD.)

Étant donné qu'une initiative semblable a déjà été soumise au verdict populaire, l'unité de la matière ne devrait pas poser de problèmes. L'initiative des années 70 ne prévoyait, toutefois, pas de nouvelles règles sur l'obligation de cotiser et le montant des cotisations. La question de savoir si cela peut être formulé dans le cadre d'une initiative devra être clarifiée sur le plan juridique. En dehors des questions de financement, la période de transition peut également poser certaines difficultés. Cependant, le *Denknetz* a déjà fourni plusieurs idées permettant d'imaginer à quoi des « retraites populaires » pourraient ressembler.